



Commission départementale
de la consommation des espaces agricoles
de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du
07 octobre 2011*

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE CARTE COMMUNALE DE BONNEVAL TARENTOISE
(Art L 124-2 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 1 : Carte communale Bonneval Tarentaise

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : aucun représentant de la commune

La commune de Bonneval-Tarentaise a saisi la commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie pour examen de son projet de carte communale par courrier du 27 septembre 2011. Elle a été destinataire du courrier d'invitation signé par Monsieur le Préfet de la Savoie en date du 28 septembre 2011.

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 7 octobre 2011 à Chambéry, a examiné le projet de carte communale de la commune de Bonneval-Tarentaise validé par délibération du 12 septembre 2011 et reçu en préfecture le 20 septembre 2011.

La commission constate que la pérennité de l'activité agricole ainsi que le fonctionnement des exploitations actuelles sont globalement maintenus compte-tenu de la préservation des zones à enjeux agricoles.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de carte communale.

Il est cependant regretté que le zonage U (zones constructibles de la carte communale) ne soit pas plus circonscrit aux secteurs bâtis des hameaux de Bonneval Église (et notamment le secteur Ouest du hameau, au-dessus de la route) et de Villard-Benoit (secteur Ouest du hameau).

La qualité de la réflexion et du travail réalisés par la commune est soulignée.

Chambéry, le 02 NOV. 2011
Le président de la CDCEA


Christophe MIRMAND